

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-5-2

Séance du vendredi 20 février 2009

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 1ère PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, au titre de l'exercice 2009, la 1ère programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **85 466,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Opération 2009 – F731 – 2827 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 65734 :
85 466,00 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions